

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 1^{ER} JUILLET à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**.

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. SIMONET Matthieu, Mme BERNABE Prisca, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. GIRAUDO Philippe, Mme DERHOURHI Martine.

Excusés :

Mme MARCOU Sylvie pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme PAILHORIE Anne pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. VIDAL Christophe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absent :

M. DOUAILIN Laurent.

Monsieur Yoann BONVALET a été désigné secrétaire de séance.

2026.66 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1-2026.

VOTE : 27 Pour.

Mes Chers Collègues,

Dans sa séance du 1er juillet 2026, le Conseil Municipal a autorisé l'inscription en dépenses et en recettes de 120 000 € TTC pour la réalisation du réseau pluvial de la route de Sainte Radegonde, tranche optionnelle N°1 de côte du Fromage à Sabatery.

Dans le cadre de la qualité comptable, il est demandé à la collectivité d'acter ces opérations dans une décision modificative.



Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1-2026, comme suit :

Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
INVESTISSEMENT					
Comptabilité distincte rattachée / Opération sous mandat	45	458105	120 000 €		Convention maîtrise d'ouvrage déléguée AA Route de Sainte Radegonde - Avenant N°1
	45	458205		120 000 €	
			120 000 €	120 000 €	

Je vous en remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

ADOpte la décision modificative n°1-2026, comme suit :

Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
INVESTISSEMENT					
Comptabilité distincte rattachée / Opération sous mandat	45	458105	120 000 €		Convention maîtrise d'ouvrage déléguée AA Route de Sainte Radegonde - Avenant N°1
	45	458205		120 000 €	
			120 000 €	120 000 €	

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai
de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en
Préfecture.
Affichage le 6 juillet 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence PAMY

Le secrétaire de séance,

Yoann BONVALET



